

**Province de Luxembourg**  
**VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le **jeudi 29 octobre 2015 à 20 heures**, à la Maison communale

*Objet :*

~  
**CONVOCAATION du**  
**CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24.09.2015**
- 2. Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté de l'A.I.V.E., le 09.11.2015 – Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions de décisions y afférentes**
- 3. Décision sur le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Muno**
- 4. Décision sur le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Sainte-Cécile**
- 5. Décision sur le budget 2016 de la Fabrique d'Eglise de Lacuisine**
- 6. Médiathèque de la C.F. – Point Culture - Approbation de l'avenant n° 3**
- 7. Octroi d'un subside pour la Fête de la Chasse à Muno le 25.10.2015**
- 8. Approbation du nouveau règlement communal sur les cimetières**
- 9. Fixation du prix des concessions dans les cimetières**

- 10. Vente de bois d'automne 2015 – Exercice 2016 -  
Modification des clauses particulières – Prise d'acte**
- 11. Acquisition d'une brosse de désherbage mécanique –  
Décisions**
- 12. Acquisition de matériels de signalisation - Décisions**
- 13. Convention de coopération public-public concernant  
la réalisation d'essais de portance à la plaque – Décisions**
- 14. Travaux de réfection du mur du cimetière de Lacuisine -  
Décisions**
- 15. Plan trottoirs 2011 – Réfection trottoirs Clos Michel  
et Place des Canadiens – Prise d'acte**
- 16. Approbation des modifications budgétaires ordinaire  
et extraordinaire n° 3 au budget communal 2015**

***En communication :***

- 17. Arrêté de la tutelle approuvant la délibération du  
Conseil communal du 02.07.2015 arrêtant les conditions  
d'engagement d'un ouvrier forestier contractuel, de niveau D**
- 18. Arrêté de la tutelle approuvant les modifications  
budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 au budget  
communal 2015**

Par le Collège,  
La Directrice générale ff,

La Bourgmestre,

S. Dumont

S. Théodore

